

PRIX DE L'ABONNEMENT

COURRIER DU CANADA
 CANADA (un an) \$2.00
 CANADA (six mois) \$1.25
 CANADA (trois mois) \$0.75
 ÉTRANGER (un an) \$4.00
 ÉTRANGER (six mois) \$2.50
 ÉTRANGER (trois mois) \$1.50

JOURNAL DES CAMPAGNES

Par an \$1.00
 Pour la France \$1.50

THOMAS CHAPUIS, Directeur-Propriétaire.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

3 SEPTEMBRE 1895. — N° 119

Mademoiselle de Chavas

(SUITE)

— Ruth, interrompit la religieuse d'un accent un peu sévère, je ne vous permets pas de continuer.

— Ne grondes pas aujourd'hui, ma mère, je suis si triste.

— Ce n'est pas une raison pour mal faire, reprit la sœur Marie-Thérèse dont le sourire avait déjà repris toute sa douceur. Savez-vous, enfant, qu'elle est la meilleure preuve d'affection que vous pouvez donner, non seulement à moi, mais encore à toutes les mères qui vous ont élevée avec tant de soin ? C'est de mettre en pratique les leçons que vous avez reçues.

Vous retourner dans le monde, parce que c'est votre devoir, et vous y retournez pour accomplir une mission difficile, je le prévois bien, mais qui sera d'autant plus méritoire. Avec de la bonne volonté, de la persévérance, vous en viendrez à bout. Y a-t-il rien d'impossible à qui s'appuie sur Celui qui accorde la force ? Vous vous rappelez, n'est-ce pas ? nos graves conversations, et surtout vos promesses. Puis-je y compter, Ruth ? Voyons regardez-moi bien en face que je lise dans ces yeux qui ne m'ont jamais trompée.

Essuyez vos larmes, enfant. Il ne faut pas que votre pauvre figure tout bouleversée accuse trop de regrets quand votre père va venir vous chercher. Il se réjouit tant, m'avez-vous dit vous-même, de votre retour dans la maison paternelle. Vous savez bien que votre tâche sera de reconstruire pour lui le foyer, d'y ramener la paix.

La jeune fille se jeta en sanglotant dans les bras de la religieuse. « Je serai bonne, puisque vous le voulez, disait-elle, ma chère mère Marie-Thérèse, que je vous aime ! »

— Allons, allons, du calme, dit cette dernière en rajustant sa quimper et son voile que, dans son brusque élan de tendresse, Ruth avait dérangé. Regardez vos compagnes, comme elles nous examinent et semblent étonnées ! Allons, les rejoindre. Elles seraient en droit de murmurer si notre conférence était plus longue.

Elle passa son bras sous celui de la jeune fille, et s'achemina avec elle vers les autres élèves.

La mère Marie-Thérèse s'était courbée sous le poids des années. Son visage était aussi blanc que le bandeau de toile qui l'enveloppait. Ses mains sèches et ridées avaient pris des tons d'ivoire jauni. Elle était vieille, bien vieille. Elle semblait s'appuyer avec complaisance sur sa jeune compagne.

Ruth formait avec elle un saisissant contraste. Pleine de vie, de vigueur, de jeunesse, elle était réellement charmante. Elle possédait à profusion tous les dons faits pour plaire. La préférence que lui accordait la mère Marie-Thérèse d'avoir toujours eue pour elle s'expliquait, facilement, avoué-on.

Ceux qui jugeaient ainsi étaient loin de se douter du peu de sympathie que la belle enfant avait d'abord inspiré à la mère Marie-Thérèse.

Elle avait cependant été confiée bien jeune à ses soins presque exclusifs. Un jour la supérieure du couvent, avait été appelée au parloir. Elle y avait trouvé un homme au visage sombre, aux cheveux déjà blanchis, bien qu'il ne fût pas vieux. Il avait avec lui une petite fille de huit ou dix ans.

— Je viens, madame, avait-il dit à la supérieure, vous demander de vouloir bien vous charger de cette enfant. Elle a grandement besoin de vos soins, car elle est bien mal élevée. J'espère qu'il ne sera pas trop tard pour la corriger ; au reste, ce n'est pas tout à fait sa faute, si elle est méchante, elle a été si négligée, si abandonnée aux domestiques ! Personne n'a jamais veillé sur elle !

— Pauvre petite ! s'était écriée la supérieure, elle n'a donc plus sa mère ?

— Mais si, j'avais une maman, interrompit l'enfant, qui semblait par ses contenance et ses manières devoir ju-

Un discours de M. de Mun

Nous trouvons dans la *Résistance de Morlaix* le texte suivant d'un discours que M. le comte Albert de Mun vient de prononcer à la distribution des prix du collège Saint-Pol-Léon :

Messieurs, Messieurs,

Je ne puis résister au gracieux appel que m'adresse, en termes si flatteurs, M. le président, et que la bienveillance de M. le principal m'encourage à accepter.

C'est d'ailleurs une satisfaction très sincère pour moi de pouvoir rendre un public hommage à ce collège de Léon illustre par ses origines comme par ses succès, dont l'histoire est liée à celle de votre ville, et de la contrée tout entière, et sur la porte duquel on pourrait, à bon droit, écrire la glorieuse devise de l'enseignement chrétien : *Fides quarens intellectum*, la foi fortifiée par la raison, qui donne le calme à l'esprit par la possession de la certitude philosophique, et qui fait appel à toutes les ressources de l'intelligence, pour chercher librement le beau dans les lettres et le vrai dans les sciences.

Et, de fait on voit assez, par les voitures qui, chaque année, font à votre collège une nouvelle couronne, que pour s'éclairer aux lumières de la foi, les esprits n'en sont pas moins ici ouverts à tous les travaux de l'intelligence.

Je n'ai, certes, jamais mieux senti qu'aujourd'hui l'honneur que m'a fait ce pays, en me chargeant de la tâche de représenter, puisqu'il me faut celui d'exprimer tout haut les sentiments de reconnaissance envers des maîtres éminents par le savoir et le dévouement et de cordiale sympathie pour les élèves qui répondent si bien à leurs efforts.

M. le professeur d'histoire me permettra d'y ajouter mes modestes félicitations par le patriotisme et beau discours que nous venons d'applaudir.

Mais, malgré la vivacité de ces sentiments et tout mon désir de les rendre dignement, je ne leur donnerai pas un trop large cours, et je prie les élèves qui m'ont tant de se rassurer.

Quelques lointains que soient pour moi les souvenirs scolaires, je sais trop quelles impatiences bouillonnent dans les jeunes cœurs à cette heure où le rude labeur de l'année va faire place au repos des vacances, pour prolonger indécemment celle des discours.

Je veux seulement leur dire un mot que ne désarçonnent, j'en ai la confiance, ni les parents qui les attendent pour les ramener au foyer, ni ces pressants nombreux dont beaucoup viennent ici retrouver avec émotion les souvenirs de leur première année.

Pendant que les plus jeunes saluent ces fêtes annuelles comme les étapes lumineuses d'une route souvent pénible, et que les aînés leur sourient comme à l'aurore de la liberté, elles éveillent au contraire pour tous ceux qui s'avancent dans le chemin de la vie, de graves et inquiétantes pensées.

Vous êtes le lendemain, mes chers amis, vous êtes l'avenir, et c'est pour lequel, qui que vous soyez, nous avons travaillé avec cet instinct secret de l'insuffisance des jours qui passent, que Dieu a mis dans nos cœurs ainsi qu'un avertissement de notre destinée. Et comme vous voyez, autour de vous, vos pères, vos voisins et vos proches, interroger anxieusement, à chaque saison nouvelle, la terre qu'ils ont semée, pour savoir ce que sera la moisson qui lève, de même vous, enfants, quand une assemblée de jeunes hommes se présente à leurs yeux, quels que soient leurs noms, leur place dans l'ordre social ou la carrière qu'ils attendent, penchant vers eux, le cœur ému, pour leur demander ce qu'ils seront demain, ce qu'ils feront de l'avenir.

Car nous allons leur donner en dépôt, non seulement l'honneur de leur nom et la dignité de leur foyer, mais ce qui nous est cher plus que tout au monde, ce qui est le patrimoine commun, le destin de la patrie française, de cette patrie dont l'amour ardent délaîtait tout à l'heure en si nobles accents, dans le beau drame que vos jeunes camarades interprétaient avec tant de chaleur et d'entrain.

C'est vers ce grand objet que je veux, en vous disant adieu au seuil de cette salle, élever vos cœurs et vos vœux.

Le chemin ne s'ouvre pas devant vous, mes amis, tracé comme il le fut par d'autres, sans détours et sans obstacles, et d'avance jalonné par des traditions respectées de tous et des croyances toujours indisputées. Le choc des doctrines et des idées retentit jusque dans les campagnes les plus lointaines et l'écho, répété par toutes les voix de la publicité, des disputes, où rien n'est épargné, pas même l'éternel fondement des sociétés humaines, vient troubler jusqu'au fond les cœurs les plus affirmés.

C'est le danger contre lequel il faut armer vos jeunes énergies.

Enfants de Léon, fils privilégiés d'un sol sanctifié par les ancêtres, placés par la Providence à l'extrémité de la terre de France, comme une garde d'honneur, votre tâche est plus haute et votre devoir plus pressant encore que pour d'autres.

On s'est habitué, de longue date, à vous regarder comme la réserve chrétienne de la nation, et, de même qu'il y a vingt-cinq ans, au jour des combats sanglants dont on vient d'évoquer devant vous la tragique image, les chefs vont vous élever à eux, pour l'effort suprême, les bataillons bretons de même au milieu des luttes soulevées par l'esprit de doute et de révolte, de négations et de blasphème, les vieux serviteurs de la France se tournent vers vous comme vers les soldats d'élite qui doivent lui garder son Dieu, ses autels et sa foi.

Car votre race s'est faite dans l'histoire un juste renom d'indomptable ténacité, et le sentiment profond de la confiance qu'elle mérite nous saisit tout entiers, quand, échappés des tumultes du dehors nous retrouvons ici ce peuple grave, silencieux, réfléchi, qui s'en va coura-geux, au labeur quotidien, et, comme dit un de ses poètes :

Ayant au fond du cœur la grande paix des grèves,

Hommes politiques et écrivains

Nous avons récemment annoncé que M. Emile Ollivier venait de composer un roman, *Marie-Madeleine*, qui serait son récit d'un épisode de sa vingt-troisième année.

A ce propos le Gaulois passe en revue les "hommes politiques écrivains". Après avoir rappelé Chateaubriand, Thiers, Guizot, Lamartine, de Rémusat et beaucoup d'autres notre confrère poursuit :

Et sous le second empire, c'est M. de Girardin qui, homme politique de la veille, écrit non seulement dans les journaux mais fait des romans et des pièces de théâtre comme les *Deux Sœurs* au lendemain de sa retraite entassée qu'elle a avec M. Dumas à propos du *Supplément d'une femme*. Et c'est le duc de Morny qui se délassait de ses travaux au Corps législatif en collaborant à des comédies légères dont une est restée célèbre M. *Choufleur* restera chez lui.

La tradition interrompue par vingt-cinq ans de prosaïsme semble reprendre de nos jours, car on nous dit que notre ministre de l'intérieur actuel M. Leygues, auteur de deux volumes de vers : la *Lyse d'airain*, et lauréat de l'Académie n'a pas tout à fait abandonné la muse et rime parfois un sonnet entre deux discours ministériels. Quant à l'ancien président de la Ligue des patriotes l'ancien député de la Charente M. Paul Déroulède il a, lui, absolument abandonné la politique pour la littérature. Cette résolution nous vaut la prochaine représentation de *Duguesclin* à la Porte-Saint-Martin.

Après la France, c'est l'Angleterre qui nous offre le plus grand nombre d'hommes politiques écrivains. Sans remonter aux siècles précédents, où nous voyons le grand chancelier du royaume, sir Francis Bacon, écrire des essais de morale qui sont restés les chefs-d'œuvre du genre, et où nous voyons également Milton, l'auteur du *Paradis perdu*, faire comme ministre secrétaire latin sous Charles II, nous nous arrêtons à l'ancien ambassadeur d'Angleterre à Paris, suivant les traces du père et écrivant un roman en vers, *Lucile*, ou des poèmes, *Clytemnestre*, le *Fou des Temps*.

Mais dans la politique anglaise, les plus illustres ont été sans contredit : lord Beaconsfield — lui-même d'un littérateur de mérite, Isaac Disraeli — poursuivant jusqu'aux dernières années

de sa vie ses publications littéraires commencées par *Contingency* et terminées par son roman *Endymion*, et M. Gladstone, écrivain dont Macaulay disait à ses débuts qu'il "espérait ne pas le voir absorbé par la politique au point de ne plus écrire" et qui justifie cette espérance jusqu'à la dernière heure, ayant dit adieu à la vie parlementaire pour se donner tout entier aux belles-lettres.

Lord Rosbery, le vaincu d'hier, est trop jeune pour suivre cet exemple, quoiqu'il ait fait montre de réelles qualités d'écrivain dans une *Vie de Pitt* publiée naguère. Mais le bruit court qu'il n'en sera pas de même de M. John Morley, le secrétaire pour l'Irlande dans l'ancien cabinet libéral, et qui, battu aux élections, a résolu d'abandonner la lutte politique pour achever des travaux littéraires restés incomplets. M. John Morley est l'auteur d'une série d'études sur Voltaire, Rousseau, Diderot et les encyclopédites, qui ont pris dix bonnes années de sa vie. On dit que M. Augustin Filon, si familier avec la littérature anglaise, va le présenter prochainement dans une traduction complète au public français.

Laiques

Un témoin vriculaire raconte, dans le *Moniteur du Canada*, la conservation suivante, entendue l'autre jour entre Clermont et Pigou :

Trois jeunes filles de seize à dix-huit ans, appartenant à une école normale d'un des départements voisins du Canada, devisaient gaiement entre elles et échangeaient de leurs lectures habituelles. Vingt personnes au moins ont pu les entendre, tant la conversation était animée.

— J'ai lu les *Misérables* de Victor Hugo.

— Et moi, les *Œuvres* d'Alfred de Musset.

— On ne t'a pas permis !

— Oh ! ma bien dit d'attendre ; mais une de mes compagnes les lisait et j'ai lu, après elle, *Rolha*, *Namouna*, *Mardi-chés*, les *Contes d'Espagne* et d'Italie.

— Et *Manon Lescaut* ? Figure-toi qu'une de nos directrices l'a prêtée à notre ami X..., qui après les dix premières pages, n'a pas voulu continuer.

— Oh ! moi, j'ai bien lu le *Roman d'un Spahi*.

— Et *Michelle* ? Et *Graziella* ? Et le *Maître de forges*.

— Tout cela ne vaut pas le *Juif Errant* d'Eugène Sue.

Après cela — et j'en passe beaucoup d'autres — si l'on n'est pas édifié sur la valeur morale des normaliennes l'éducation future qu'elles donneront, à leurs jeunes élèves, c'est qu'on sera difficile.

Voilà le catéchisme de ces demoiselles, *Manon Lescaut*, *Musset*, les *Misérables*, le *Juif Errant*.

N'est-ce pas là un des beaux fruits du laïcisme sectaire qu'on nous impose sous le faux nom de neutralité ?

Da côté des jeunes gens, les propos sont encore plus affligeants, et c'est pour cela que les républicains répètent que la laïcisation doit former des citoyens. Citoyens et citoyennes se valent.

La laïcisation les démoralise et les pervertit autant d'un côté que de l'autre.

VIET DE PARAITRE

IMPRESSIONS DE VOYAGE par l'abbé Henri CROIX.

Un volume de 160 pages, en vente chez tous les libraires et à ce bureau. Prix 50c.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE

MANE-DE-PLUS

LES PILULES ONSUENT HOLLOWAY

LES PILULES purifient le sang et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles ; elles sont d'un secours précieux dans les indigestions des personnes du sexe, de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

Est un remède infallible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et les rhumatismes. Pour les maux de gorge, bronchites, rhumes, toux, catarrhes d'indigestion, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé expressément à l'instigation du professeur HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, et vendu à raison de 1/2 denier et demi, le 3d, 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/32, chaque boîte et pot, et au Canada à 25 cents, 50 cents et \$1.00, et les plus grandes quantités de proportion.

AVERTISSEMENTS — Je n'ai pas d'agence aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à l'étiquette sur les pots et les boîtes. Il y a un seul vrai HOLLOWAY, 533, rue Oxford, Londres, et y a une fausse.

Les marques de commerce de mes remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington.

Signé : THOMAS HOLLOWAY.

11 mai 1895 — Londres.

Mais dans la politique anglaise, les plus illustres ont été sans contredit : lord Beaconsfield — lui-même d'un littérateur de mérite, Isaac Disraeli — poursuivant jusqu'aux dernières années

de sa vie ses publications littéraires commencées par *Contingency* et terminées par son roman *Endymion*, et M. Gladstone, écrivain dont Macaulay disait à ses débuts qu'il "espérait ne pas le voir absorbé par la politique au point de ne plus écrire" et qui justifie cette espérance jusqu'à la dernière heure, ayant dit adieu à la vie parlementaire pour se donner tout entier aux belles-lettres.

Lord Rosbery, le vaincu d'hier, est trop jeune pour suivre cet exemple, quoiqu'il ait fait montre de réelles qualités d'écrivain dans une *Vie de Pitt* publiée naguère. Mais le bruit court qu'il n'en sera pas de même de M. John Morley, le secrétaire pour l'Irlande dans l'ancien cabinet libéral, et qui, battu aux élections, a résolu d'abandonner la lutte politique pour achever des travaux littéraires restés incomplets. M. John Morley est l'auteur d'une série d'études sur Voltaire, Rousseau, Diderot et les encyclopédites, qui ont pris dix bonnes années de sa vie. On dit que M. Augustin Filon, si familier avec la littérature anglaise, va le présenter prochainement dans une traduction complète au public français.

Moulanges

et Pierres à moulanges renommées.

Médaille de bronze
 Londres
 Angleterre 1886.

Diplôme
 Montréal 1891

Diplôme
 Québec 1894

Moulanges supérieures
 à avoine, à blé et batardes.

Pierres meulières de France.
 Fabrication soignée.

40 ans d'expérience.
 Articles de Meunerie en général.

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL.
 UN SEUL PRIX.

Compagnie Chinic
 QUEBEC.

LA PHARMACIE
 DE LA

"CROIX ROUGE"
 42, RUE DE LA FABRIQUE,

J EDMOND DUBÉ, propriétaire

Paine's Celery compound.....68c. { Sel, Sulfur, Chantrelle.....59c.
 Wampole's tasteless Cod Liver Oil, 68 { Effets de Vichy exaltés.....25
 Liquid Peptonoids & cocoa.....83 { Articles pour les bêtes, etc., etc.

21 déc. 1894 — Lancet

Téléphone, 1224.

RENTREE DES CLASSES !

Nous avons le plaisir de rappeler à nos praticiens dont les enfants se disposent à commencer une nouvelle année scolaire, que nous avons fait une importation spéciale des articles requis par les élèves des deux sexes :

TELS QUE :

Draps d'écolier, Serge, Cashmire noir pour costumes, Martinis à soutane, Draps de Lyon, Effets de lingerie, sous-vêtement, etc.

EFFETS DE LINGERIE : Coussinets en fer, Matelassés, Couvertures, Couverts, Coton et Tulle, Nappes, Serviettes, Essuie-mains, Etc.

Toutes ces marchandises sont vendues à des prix qui défient toute compétition

Aux maisons d'éducation nous accordons les conditions de paiement les plus faciles.

P. S. — TAILLEURS et MODISTES de première classe. Nous garantissons toute commande qui nous sera confiée.

AU SYNDICAT DE QUEBEC

Coin des rues ST-JOSEPH et de la COURONNE,
 UN SEUL PRIX.
 2 mars 1895 — Lancet.

AU MAGASIN DE VEILLEUX & L'ANGLAIS

LE PLUS GRAND

JOB de CHAUSSURES

Est maintenant offert en vente à des prix défiant toute compétition.

N'oubliez pas l'adresse

TARIF DES ANNONCES

Les annonces seront insérées aux conditions suivantes :

Mix lignes et au-dessous 30c
 Pour chaque insertion subséquente 15c

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 centes par ligne pour la première insertion et de 5, 7, 6 et 5 centes pour les annonces subséquentes.

Réclames : 20 centes la ligne.

LEGER BROUSSEAU, Éditeur et administrateur.

11 & 13, RUE BUADE, Québec.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

39ème année

No 76 - Edition quotidienne - 18ème année

Mardi 3 Septembre 1895

Prix de l'abonnement

Courrier du Canada

Canada (un an) \$2.00

Canada (six mois) \$1.25

Canada (trois mois) \$0.75

Étranger (un an) \$4.00

Étranger (six mois) \$2.50

Étranger (trois mois) \$1.50

Journal des campagnes

Par an \$1.00

Pour la France \$1.50

Thomas Chapuis, Directeur-Propriétaire.

Feuilleton du Courrier du Canada

3 Septembre 1895. — N° 119

Mademoiselle de Chavas

(SUITE)

Ruth, interrompit la religieuse d'un accent un peu sévère, je ne vous permets pas de continuer.

Ne grondes pas aujourd'hui, ma mère, je suis si triste.

ANNONCES NOUVELLES

Marchandises nouvelles. — Glover, Fry & Co.
Tuyaux à vapeur, etc. — Mechanics Supply Co.
Légons de musique. — M. Léon Desnoes.
Importation d'automobiles. — Beland Bros.
Ecole Normale Laval. — T. G. Rouleau, ptre.
Avis. — Malouin & Malouin.
Rentrée des classes. — Au Syndicat de Québec.
Académie St-Louis.
Cours du Bon Pasteur, Charlesbourg.
Ursulines de Québec.
Académie de Jésus-Marie, Silbury.

Avis aux abonnés retardataires

Nous adressons à nos abonnés retardataires un dernier et pressant avis. Réellement il y a de la part d'un grand nombre de la mauvaise volonté. Les arrérages qui nous sont dus sont tellement considérables que nous allons être obligés de sévir et de recourir à nos avocats. On nous y arguera et on s'opposera ce désagrément en nous faisant parvenir sans retard ce que l'on nous doit. Nous avons expédié depuis quelques semaines des centaines de comptes. Les retardataires seront donc sans excuse s'ils ne s'acquittent au plus tôt.

L'ADMINISTRATION.

CANADA

QUEBEC, 3 Septembre 1895

UN DOCUMENT IMPORTANT

La Minerve signale, dans le livre que M. Joseph Pope, l'ancien secrétaire de St-John, vient de publier, un document du plus haut intérêt.

« L'on savait, dit notre confrère, que l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord — que reproduit avec certaines modifications l'article 22 de l'Acte de Manitoba — avait été adopté à la demande des protestants de la province de Québec.

« Ces articles plaçant l'instruction publique sous la juridiction des provinces, sauf certaines réserves, et accordant aux minorités l'appel au gouverneur général en conseil, lorsqu'il y a injustice ou violation d'un droit ou privilège en matière d'éducation.

« Les documents publiés par M. Pope, viennent ajouter plus de certitude encore à ce fait qu'admettent tous les gens de bonne foi. Voici ce qui a eu lieu.

« Durant la conférence de Québec pour jeter les bases de la Confédération, lorsque l'éducation fut mise sous le contrôle des provinces, M. McGee proposa d'ajouter les mots suivants à l'article portant sur ce sujet : « Sauf les droits et privilèges que la minorité catholique ou protestante dans les deux Canada, pourra avoir relativement à leurs écoles séparées lorsque la constitution entrera en vigueur. » Cela fut adopté et l'article forme partie des résolutions de Québec.

« Entre la conférence de Québec et celle de Londres où fut définitivement adoptée la constitution, les protestants de Québec s'agitèrent et prétendirent que leurs droits en matière scolaire n'étaient pas suffisamment sauvegardés. Ils envoyèrent même à Sa Majesté, en Angleterre, la requête suivante :

A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

La requête de l'Association provinciale des instituteurs protestants du Bas-Canada soumet humblement :

Que, nonobstant l'Union Législative du Haut et du Bas Canada, il existe dans chaque partie des Provinces Unies un système d'éducation bien distinct.

Que, sous les lois d'éducation du Bas-Canada, et en conséquence du caractère religieux des écoles de la majorité catholique romaine, les sujets protestants de Sa Majesté sont exposés à de sérieux désavantages ; premièrement, en étant privés des bourses qui décomptent du système d'éducation dont jouissent leurs compatriotes du Canada ; deuxièmement, en étant sujets à la taxe pour le soutien des écoles catholiques romaines ; troisièmement, en éprouvant des difficultés très grandes dans l'établissement d'écoles neutres ou séparées, et de collèges ou séminaires pour le haut enseignement.

Que, bien que le tort ainsi fait aux sujets protestants ait été l'objet de nombreux réclamations, que de la soit résulté aussi une grande répugnance chez les protestants à s'établir dans la province, et un grand désir de la quitter chez de nombreuses familles qui y étaient établies, aucun remède n'a encore été apporté à cette situation par les législateurs.

Que, devant les propositions qui furent faites à la conférence de Québec, au moment de la discussion des clauses constitutionnelles qui veulent mettre toute l'éducation sous le contrôle des législatures locales, les protestants comprirent qu'ils devraient subir les mêmes désavantages. C'est alors que, pour calmer l'excitation qui existait alors généralement, des promesses solennelles furent faites par les membres du gouvernement, que les plaintes de la minorité seraient prises en considération et qu'une loi, parée avant la confédération lui rendrait justice.

Qu'un bill a bien été, en effet, présenté à la dernière session de la législa-

ture, mais qu'il a été révisé tout de suite et à moins qu'une clause spéciale ne soit insérée dans l'Acte de la Confédération, les requérants craignent que toute la question de l'éducation ne soit à la merci de la majorité sans aucune garantie pour la minorité.

Que tout en étant en faveur du système des écoles neutres, les requérants pensent que, tant que le système des écoles séparées prévaut au Bas-Canada, ils ont droit aux privilèges suivants : lesquels devraient découler de la constitution et non pas être à la merci d'une législature locale :

1. Que toutes les taxes scolaires payées par les protestants, à moins qu'ils ne les appliquent autrement soient appliquées aux écoles protestantes, au prorata de la population.

2. Que les moyens effectifs et énergiques soient pris pour la protection des écoles protestantes, pour la bonne administration des fonds, la classification des écoles supérieures en un mot pour tout ce qui touche à l'éducation.

C'est pourquoi les requérants sollicitent humblement sa très gracieuse Majesté, de prendre en considération leur exposé, de façon à pouvoir introduire les clauses nécessaires dans l'Acte de la Confédération.

Et vos requérants ne cessent de prier :

(Signé par le président de l'association et d'autres.)

« Pour donner effet à cette requête, M. Galt, représentant les protestants de Québec dans le gouvernement, proposa d'amender l'article dont nous parlons en y ajoutant les mots suivants :

« Et dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes, « existe en vertu de la loi, ou lorsque la législature locale aura par la suite adopté un système d'écoles séparées, « il y aura appel au gouverneur-général en conseil du gouvernement central, de toutes les décisions ou actes des « autorités locales qui pourraient affecter les droits ou privilèges des minorités protestantes ou catholiques en matière d'éducation. Et le parlement « général aura le pouvoir de légiférer « en dernier ressort sur cette matière. »

« Sur cette motion émise de la main même de M. Galt (plus tard sir Alexander) et dont un fac simile est publié dans le livre de M. Pope, le vote fut pris et le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et le Canada (Haut et Bas) votèrent pour son adoption.

« C'est cet amendement proposé par les protestants, qui est devenu l'article 93 de la constitution, reproduit dans l'article 22 de l'Acte de Manitoba.

« Et c'est sur cet article que les catholiques s'appuient dans leur appel au gouverneur général en conseil et au Parlement.

« Cette disposition de la constitution, destinée à protéger les protestants, leur a été inutile, car ils n'ont jamais eu à se plaindre de la majorité catholique ; et c'est cette dernière qui est forcée d'y avoir recours.

« N'est-ce pas le moins que nous puissions demander aujourd'hui l'application de cette loi ? Et n'est-il pas odieux de voir des organes protestants, comme le Globe, par exemple, s'opposer à ce qui n'est après tout que l'application du principe de justice égale pour tous ?

L'OCCUPATION DE L'EGYPTE

La question discutée au parlement anglais

L'allocation de £50,000 à la colonie de Terre-Neuve

Londres, 21 — Le premier ministre a déclaré aujourd'hui à la Chambre des lords que les négociations entamées avec la France relativement à la question égyptienne se poursuivent actuellement entre les deux pays et que cette question est en bonne voie de règlement.

A la Chambre des communes le Dr G. B. Clark, député radical, dans le but de soulever un débat sur la question de l'occupation de l'Egypte par l'Angleterre a proposé de réduire le budget du bureau des affaires étrangères. A l'appui de sa proposition, M. Clark déclare qu'il est temps que le gouvernement prenne des mesures ayant pour but l'évacuation de l'Egypte. M. Quizon, sous-secrétaire d'Etat dit que le temps est mal choisi pour faire discuter par la chambre une aussi importante question. Une foule de députés ne sont pas à leur poste, il vaut mieux à tous les points de vue remettre à plus tard la discussion. Sir Charles Dike radical, déclare que l'Angleterre est tenue en honneur d'évacuer l'Egypte. Après une brève discussion M. Clark retire sa motion.

M. Chamberlain pendant la discussion sur le budget a déclaré que le gouvernement de lord Salisbury n'était pas responsable de la politique de l'île de Terre-Neuve et il trouve juste l'allocation de £50,000 que le ministère précédent a accordée à cette colonie. Le secrétaire d'Etat pour les colonies a positivement déclaré que sous le gouvernement actuel ces gratifications ne se répèteraient pas excepté dans les cas d'urgence, nécessité, ce qui n'existe pas dit-il pour l'île de Terre-Neuve. La billa l'effet de faire disparaître tout don de quant à la validité de l'Acte fédéral du Canada concernant le député orateur du Sénat a été la seconde fois.

Qu'un bill a bien été, en effet, présenté à la dernière session de la législa-

M. Laurier et les ouvriers

Master, master ! now, old news, and such news as you never heard of. (Singing, of the Shrew, act. III.)

M. Laurier a prononcé un discours au concert des ouvriers, hier soir. Nous nous bornons à l'appeler un joli discours, pourvu qu'on n'ajoute pas : un beau discours.

Sans doute M. Laurier n'est pas tenu d'attendre en toute occasion les derniers sommets du sublime ! c'est ce que nous n'attendons pas de lui. Nous n'écrivons pas pour critiquer son style, mais pour relever certaines observations auxquelles il nous est impossible d'acquiescer.

M. Laurier a prétendu que la fête du travail était une idée nouvelle. M. Laurier se trompe. Les corporations ouvrières, que l'impérialisme ignorait veut faire passer pour une invention de notre siècle, étaient florissantes plusieurs siècles avant la glorieuse révolution française. Le catholicisme, en revendiquant la dignité humaine, avait par là même restauré la condition des ouvriers. Partout où la nouvelle doctrine triomphait, on voyait régner un esprit de charité, qui plaçait l'ouvrier dans un rang d'honneur, tout en conservant les distinctions sociales. C'est cet esprit chrétien qui, après avoir tiré les ouvriers du rang d'esclaves, leur permit de s'unir en sociétés pour leur protection.

Les corporations ouvrières qui n'existent aujourd'hui que par la permission des législatures, étaient, au moyen âge, de droit public. Pour assurer leur existence, elles s'étaient choisies des protecteurs dans le ciel. Quand l'universaire ramenait la fête du patron de chaque corps de métier, qu'on n'aille pas s'imaginer qu'en les siècles de foi, cette fête passait inaperçue. N'était-ce pas une fête du travail, une véritable fête ouvrière où les hommes accouraient d'abord à l'église et ensuite se réunissaient le reste du jour ? Peut-on imaginer un instant ces ouvriers chrétiens travaillant le jour de la fête de leur patron ? Les maîtres n'y auraient pas même pensé, d'autant plus que c'étaient des ouvriers qui réglaient eux-mêmes les difficultés qui auraient pu survenir à cet effet. Oui certes, on faisait le travail et avec une magnificence qui n'est point surpassée de nos jours. M. Laurier semblerait l'oublier, ou, pour parler plus exactement, il ne s'en est jamais souvenu. On ne remarque pas, dans ses discours, un abus des traditions chrétiennes ; comme dit le fabuliste :

C'est là son moindre défaut.

Cependant un homme public n'est pas libre d'ignorer ou de paraître ignorer, que le respect du travailleur, l'encouragement au travailleur, tout aussi anciens que la religion du Christ, et que c'est un thème développé par tous les prédicateurs de représenter le divin fondateur de notre religion faisant des charmes dans l'atelier de St. Joseph. Nous ne voulons pas forcer un homme tel que M. Laurier à parler de St. Joseph ; il n'est pas tenu à tant d'humilité. Mais au moins qu'il respecte la vérité historique et se rappelle que bien avant le dix-neuvième siècle ont existé des fêtes du travail.

M. Laurier, dans le but de démontrer que le travailleur, l'ouvrier, peut prétendre aux plus hautes positions sociales, a rappelé l'exemple de M. MacKenzie, qui, de simple maçon est devenu premier ministre. L'exemple n'est pas très bien choisi. Il ne s'agit pas d'occuper un poste élevé ; il faut en être digne. M. MacKenzie et son gouvernement ont été pour notre pays une véritable calamité. Le peuple, au souvenir de ce régime néfaste, se jette involontairement dans les bras du parti adverse, et quand même la politique conservatrice ne serait pas supérieure à celle des libres-échangistes, la seule mémoire des sages hommes écoulés du temps où M. MacKenzie était premier ministre suffirait à l'éloigner du parti libéral. Quo M. Laurier parle le moins possible du temps où lui-même était ministre ; il ne peut qu'y gagner.

Il n'était guère possible de passer sous silence le nom de M. Mercier, dont la réputation grandit chaque jour depuis sa mort. Et la preuve, c'est que les paroles de M. Laurier ont été couvertes d'applaudissements. La conséquence est forcée. Les battants de mains prouvaient la présence d'un grand nombre de libéraux dans la salle, rien de plus.

Les libéraux eux-mêmes sont obligés d'admettre que leur ancien chef n'était pas innocent, il a trépané dans plusieurs affaires dont une seule suffirait à ternir le nom d'un honnête homme. Orgueilleux jusqu'aux derniers jours, l'orgueil l'a suivi dans la tombe. On a ouvert de fleurs son cercueil, on a chanté partout des services, non pour le repos de son âme, mais pour la plus grande gloire du libéralisme ! On le regrette ! Sans doute. Comment pourrait-il en être autrement. S'il était malhonnête, au moins savait-il se défendre dans la lutte

Et quel héritier lui a-t-on donné ! Un honnête homme, qui n'a pas d'autre qualité que d'être honnête. Est-ce assez pour un chef libéral ? S'il était d'un répartie habile, d'une éloquence entraînante, prompt à accuser, plus prompt à se défendre, on pourrait oublier M. Mercier. Nous voyons se renouveler la fable de l'âne se plaignant à Jupiter.

En outre, était-il convenable pour M. Laurier, de citer dans une fête ouvrière un nom livré à toutes les discussions de la politique. Quo M. Laurier y réfléchisse, et peut-être trouvera-t-il qu'il a manqué à la fois aux convenances et à la vérité.

LES EXPORTATEURS DE BESTIAUX

Ils veulent faire enlever l'embargo sur les animaux canadiens

Que fera le gouvernement anglais

Montréal 1.—

Les exportateurs de bestiaux se sont réunis jeudi dans les bureaux de M. Bickerdike, dans le but de chercher un moyen de faire enlever l'embargo que le gouvernement anglais a mis sur les bœufs du Canada, sous le faux prétexte que nos animaux étaient atteints de tuberculose. Les exportateurs ont exprimé l'opinion que les autorités anglaises n'ont jamais pris la peine de s'assurer sérieusement si cette maladie existait réellement au Canada.

Les personnes suivantes assistaient à l'assemblée. MM. J. Dunn, Toronto ; R. Bickerdike, Snell, Galt ; A. Scott, Toronto ; G. Smith, Toronto ; M. Green, W. Cunningham, Burrell, de Brandon ; Mitchell, C. Coughlin, W. Craig, J. Smith, D. Williams, de la société Williams et Hall, de Bowmanville ; P. Luddington et G. Elliot.

M. Bickerdike a dit que le gouvernement anglais nous traitait injustement au sujet de l'exportation de nos bestiaux et que l'on devrait insister auprès des autorités anglaises pour qu'elles envoient ici des experts qui s'assureraient si la tuberculose existe ou non au Canada. Cette demande a déjà été faite, mais le gouvernement impérial a toujours refusé de se rendre au désir du gouvernement canadien à ce sujet.

Il a été cependant prouvé plusieurs fois que nos animaux étaient absolument sains.

M. Dunn, de Toronto, est de la même opinion que M. Bickerdike et ajoute qu'il faut faire tous les efforts possibles pour amener les autorités anglaises à se rendre à la demande des exportateurs en envoyant ici des experts dont les dépenses seraient payées par le Canada.

M. Dunn a convaincu que l'embargo est maintenant sur nos animaux, non parce que ceux-ci sont atteints de maladie mais parce qu'ils font une trop forte concurrence aux animaux des cultivateurs anglais.

M. Williams, de Bowmanville, tout en reconnaissant la justesse des arguments exprimés par ceux qui l'ont précédé, doute fort que l'on puisse arriver à un résultat pratique, il y a trop de gens intéressés à nuire à notre commerce d'animaux en Angleterre pour pouvoir espérer avoir justice. Il est cependant d'opinion que l'on doit tenter tous les moyens pour obtenir justice.

Après quelques autres remarques, il a été proposé par M. Bickerdike et résolu :

« Que sir Charles Tupper soit prié d'insister auprès du gouvernement impérial, pour que ce dernier accepte l'offre du gouvernement canadien de payer les dépenses des experts que l'Angleterre enverra au Canada, afin de faire disparaître l'injustice que le gouvernement impérial fait subir aux exportateurs canadiens en laissant croire que la tuberculose existe chez les animaux du Canada. »

Avant que cette motion ait été adoptée, M. Wm Cunningham exprima l'opinion que tout cela n'était que du temps perdu. Les autorités impériales sont tout simplement à nous blâmer et toutes leurs promesses n'ont pour but que de nous tenir en bonne humeur. Il croit que nous n'obtiendrons jamais une réponse définitive. Le gouvernement qui est partisan du libre-échange a pris ce moyen détourné de protéger les fermiers anglais, tout en empêchant ses adversaires de pouvoir l'accuser d'abandonner ses principes libres-échangistes.

Les exportateurs ont été d'opinion que si le gouvernement anglais ne rendait pas justice au Canada au sujet du commerce des animaux, il faudrait faire des efforts pour obtenir entre le Canada et les Etats-Unis un traité de libre-échange pour les bestiaux.

A ce propos, M. Cunningham, après quelques remarques fait la proposition suivante, qui est adoptée :

« Qu'au cas où le gouvernement anglais refuserait de se rendre à la demande des exportateurs de bestiaux telle qu'exprimée par la résolution précédente, que des mesures soient immédiatement prises pour engager le gouvernement à permettre aux exportateurs américains d'expédier leurs animaux par les ports canadiens en retour du même avantage pour le Canada. »

Puis l'assemblée s'est ajournée.

AVIS

M. Mathias Lillois, de Saint-Thomas de Montmagny, et M. J. S. Saindon, marchand et maître poste de la Rivière-du-Loup, en bas, sont autorisés à recevoir les sommes dues pour abonnement au Courrier du Canada et au Journal des Campagnes.

BREVIAIRES et MISSELS

EDITIONS DE 1894-1895.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE MONTMORENCY-LAV

Pruneau & Kirouac 28, rue de la Fabrique.

BREVIAIRE 4 vols in-12, propres du Canada, ohagrin, 2e choix noir, année 1894.....	\$ 1 00
BREVIAIRE 4 vols in-12, ohagrin, 1er choix, noir, année 1894..	10 00
BREVIAIRE 4 vols in-12, maroquin du Levant, grenat avec custode en ohagrin noir, année 1894.....	15 00
BREVIAIRE 4 vols in-18, ohagrin, 2e choix noir, 1891.....	5 00
BREVIAIRE 4 vols in-18, ohagrin, 1er choix, noir, 1891.....	7 00
BREVIAIRE 4 vols in-18, ohagrin 1er choix, noir, 1894.....	10 00
BREVIAIRE (totum), 1 vol in-18, ohagrin, 1er choix, 1891.....	9 00
BREVIAIRE 2 vols in-16, ohagrin 1er choix, 1894.....	6 00
HORN DIURNAL ohagrin, 2e choix, 1894.....	1 00
HORN DIURNAL ohagrin, 1er choix, 1894.....	1 50
MISSEL reliure anglaise, tranche japecée.....	6 00
MISSEL reliure ohagrin, 2e choix tranche dorée.....	7 75
MISSEL 1895, ohagrin, 1er choix, noir, tranche dorée.....	10 00
MISSEL 1895, ohagrin, 1er choix rouge, tranche dorée.....	11 00
MISSEL pour messe de défunt, \$1.00, \$2.00 et \$2.50.	
MISSEL des missions in-8, basane propre.....	3 50
SIGNETS pour Missel, \$1.00, \$1.50	
CORDE pour glands d'aube, 5e la verge. GLANDS D'AUBE, 50s, 75s, 90s, \$1.25, \$2.00, \$4.00.	

Une visite est instantanément sollicitée.

Pruneau & Kirouac 28, rue de la Fabrique. 19 février 1895.—lan



Le et après LUNDI, le 24 JUIN 1895, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, (dimanches exceptés) comme suit :

Les trains partant de Lévis	
Express pour Rivière-du-Loup et Petit Métis.....	8.40
Express pour St-Jean, Halifax et Sidney.....	14.30
Accommodation pour Rivière-du-Loup.....	17.45
Express pour Petit Métis (le samedi seulement).....	3.20

Les trains partant de Lévis	
Accommodation de la Rivière-du-Loup.....	5.15
Express de Petit Métis et Rivière-du-Loup.....	13.30
Express de St-Jean, Halifax et Sidney, (lundi excepté).....	16.00
Express de la Rivière-du-Loup, tous les jours.....	16.00
Express de Petit Métis, (dimanche excepté).....	23.30

Le train arrivant à Lévis à 5.15 hrs. partira de la Rivière-du-Loup le dimanche soir, mais non le samedi soir.

Les trains de l'Intercolonial sont chauffés avec la vapeur de la locomotive, et ceux qui voyagent entre Halifax et Montréal via Lévis sont chauffés à l'électricité.

Tous les trains circulent d'après le temps du Eastern Standard.

On se procurera des billets et des informations à propos de la voie, des tarifs de fret et des passagers, en s'adressant à :

D. POTTINGER, Agent Local de Québec, Surintendant en chef, 49 rue Dalhousie, Bureau du chemin de fer, Moncton, N.-B., 20 juin 1895.

Collège des Médecins et Chirurgiens

PROVINCE DE QUÉBEC.

Bureau Provincial de Médecine.

Examen préliminaire.

L'examen préliminaire à l'étude de la Médecine et Chirurgie commencera JEUDI, le 19 SEPTEMBRE prochain, à NEUF HEURES A. M., dans les Salles de la Faculté des Arts de l'Université Laval, Québec. Les candidats de bonne conduite et l'honorable \$20, doivent être remis au moins dix jours d'avance entre les mains de l'un des secrétaires soussignés.

A. G. BELLEREAU, M. D., Québec, A. T. BROSSEAU, M. D., Montréal, secrétaires.

19 août 1895.—lm3frp.

COLLEGE

MEDECINS ET CHIRURGIENS

Province de Québec.

BUREAU PROVINCIAL DE MEDECINE.

L'Assemblée du Bureau aura lieu MERCREDI, le 26 SEPTEMBRE prochain, à Québec, à 10 HEURES A. M., dans les Salles de la Faculté de Médecine de l'Université Laval. Les candidats à l'examen professionnel ou à la licence doivent remettre tous leurs certificats (celui de l'admission à l'étude comprise) ainsi que l'honorable de la licence, \$40, entre les mains de l'un des secrétaires soussignés, au moins dix jours d'avance.

Le Comité des examens siège à MARDI, le 26 SEPTEMBRE prochain, à 10 HEURES A. M., les candidats doivent alors se présenter avec leurs diplômes et certificats d'admission à l'étude. Après cette date, aucun candidat ne sera admis.

Les Bacheliers en Arts, en Sciences et en Lettres qui se proposent d'utiliser la médecine pourront avoir leur brevet sans examen, en se faisant asseoir par l'un des secrétaires, soit à Québec ou Montréal, au moins huit jours avant l'assemblée.

A. G. BELLEREAU, M. D., Québec, A. T. BROSSEAU, M. D., Montréal, Secrétaires.

25 août 1895.—lm3frp.

PILULES DE BRISTOL

Dyspepsie. Indigestion. Constipation. La Goutte. Les Maux de Tête. Bileux. La Jaunisse.

NE MANQUENT JAMAIS

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. F. SCHETTE, ETC., LE ROBITAILLE, ETC., Pharmacien, CHER MONSIEUR, Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellent traitement, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets ont à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui m'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir si l'aurait son effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombent rapidement. Je suis à peine parvenu à six applications, mes cheveux cessent de tomber. Je n'aurais jamais certainement eu plaisir à voir le RESTAURATEUR de ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.

Bien à vous, O. N. F. SCHETTE, Représentant la Maison Ir. Goss & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOT. J. E. U. LIPPE, ST-JEAN-DE-MATHA, 34, Représentant du Comité de Joliette au Parlement Fédéral.

On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement le Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR de ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.

U. LIPPE N.P. St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, MARCHAND, ST-FEUX DE VALOIS. Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes :

1. Grâce à son usage, les cheveux couvrent leur couleur primitive. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus blonds comme dans le temps de ma première jeunesse.

2. Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.

3. En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent.

CHARLES TELLIER, St Feux de Valois, 19 Mars 1888.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

A ROYAL MONTREAL

VIDAL, FILS & CIE

ONT EN MAINS :

- 1 Séparateur de crème de Laval, en bon ordre.
- 1 Engin à vapeur de 25 forces, excellent.
- 1 Chaudière horizontale de dix chevaux vapeur.
- 1 — verticale de 7 —
- 1 Grémot de soies rondes, neuf pouces, 20 pds.
- 1 Pony-plaineur neuf de 20 pds.
- 1 Planeur-embouteilleur de 24 pds.
- 2 Turbines Loeffel et 1 Petit géant.
- 1 Paire de moulages battards, en pierre.
- 1 Gros Tour à fer à extension 40" x 40"
- 1 Planeur à fer 6' x 24' x 20'.
- 1 Drill à fer au diamètre de 16 pds.
- 1 Grand lat de poulies en fer et en bois.
- 2 Hides reats pour tourner le fer.
- 1 Machine à carder montée sur table de bois.
- 1 Lot de courroies de cuir, neuves.
- 1 Bateau à vapeur "Anglesea".

Les engins Westinghouse prennent la moitié moins de vapeur pour donner autant de force. Les bouilloires Kingsley exigent la moitié moins de combustible pour donner la même quantité de vapeur. Demandez les circulaires. N'oubliez pas les pinceaux Ballantine de Prestol, dont les éponges sont coupés à la machine.

VIDAL, FILS & CIE, Rue St-Paul, Québec.

31 juillet 1895.—lm3frp.

Le TONIQUE NERVEUX Aux Messieurs

ET DE VITALITE CLERGÉ

ET A TOUTES LES COMMUNAUTÉS

Guérit promptement

LA DEBILITE NERVEUSE ET GENERALE.

Rajeunit parfaitement et permet de vaincre la fatigue ; augmente le pouvoir nerveux ; renouvelle l'impulsion de la jeunesse.

ET LE COURAGE DE L'HOMME

DERNIERE EDITION

Conseil de l'Instruction publique

Le sous-comité de législation du conseil catholique de l'Instruction publique s'est réuni ce matin dans la salle du Conseil. Étaient présents : Sa Grandeur Mgr Emond, évêque de Valleyfield, l'honorable juge Jetté, l'honorable H. Archambault, l'honorable T. Chapais, et l'honorable M. de la Bruère, surintendant. Le travail du sous-comité consiste à préparer certains amendements à la loi scolaire. Il doit y avoir une conférence après-midi entre le sous-comité catholique et le sous-comité protestant.

L'hon. M. Taillon

L'honorable Premier-ministre est parti cette après-midi pour Montréal d'où il se rendra demain à l'exposition de Sherbrooke.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Consécration de l'église Sainte-Julienne. — La consécration de l'église Sainte-Julienne est fixée au 4 septembre prochain. C'est Mgr l'Archevêque de Montréal qui présidera.

Une belle œuvre. — La maison dite Refuge de la Passion, au coin des rues Laquebelle et Saint-Urbain, Montréal, vient de subir une transformation importante. Elle a été cédée aux Sœurs Grises qui en ont fait un asile pour les jeunes curieuses et les servantes. Ces religieuses ont à Boston, depuis quelques années, un établissement considérable de ce genre. Le bien qu'il y a accompli est immense.

Vénérable Mère d'Yvonne. — On a reçu dernièrement, de Rome, les lettres d'un religieux, de la Vénérable Mère d'Yvonne. Ce procès qui commencera à l'été de Montréal dans quelques semaines, a pour objet spécial la démonstration de la réputation de sainteté de la pieuse servante de Dieu. Il fait suite au procès de non curie. Le postulat d'après cette cause est M. L'abbé Pallu d'Yvonne, supérieur du collège canadien à Rome. Les causes de Mgr de Laval, de la Vénérable Mère Marguerite Bourgeois et de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation sont aussi en excellente voie. Les cardinaux qui ont eu à s'occuper les trouvent toutes magnifiques.

Don généreux. — Les paroissiens de Saint-Lambert parlent de commencer, bientôt la construction de leur église. Le terrain qui vient d'être choisi à cette fin, mesure environ quatre arpents de superficie et est un don de M. Mercier, l'insigne bienfaiteur de cette paroisse. Déjà M. Mercier avait donné le terrain destiné au cimetière.

Consécration de l'église Saint-Joseph au Lac. — La consécration de l'église Saint-Joseph du Lac a donné lieu, le 21 août dernier, à une très belle fête. Mgr l'Archevêque de Montréal a présidé à cette cérémonie à laquelle étaient présents plusieurs membres du clergé. Les très révérends Pères Antoine, abbé de la Trappe d'Oka, à la messe et M. l'abbé Cousineau, supérieur du séminaire de Sainte-Thérèse, a fait le sermon. Les paroissiens étaient accourus en foule pour être témoins d'une si imposante cérémonie.

Terre-Sainte. — La maison de sainte Véronique à Jérusalem. — C'est avec joie que les amis du culte de la Sainte-Face apprendront que la maison de sainte Véronique, Vile station de la Voie douloureuse, transformée en sanctuaire vient d'être achevée, grâce à Dieu et à la faveur bienveillante de S. M. le Sultan.

Mgr Grégoire Youssef, patriarche grec-catholique d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, a voulu venir en personne à Jérusalem, pour bénir ce sanctuaire, et le livrer au culte public.

Samedi, 20 juillet, à sept heures et demie, Sa Béatissime, assistée de son clergé, a célébré la messe solennelle et procédé à la cérémonie de la consécration de l'église et à l'ordination de plusieurs élèves des séminaires de Sainte-Anne.

SERVICE ANNIVERSAIRE

Jeu prochain le 5 septembre à 9 hrs, sera chanté à St-Vallier le service anniversaire de feu Mgr Hubert Emond, évêque de Valleyfield. Sa Grandeur Mgr A. A. Blais, évêque de Rimouski.

Parents et amis sont priés d'y assister.

EPOUVANTABLE

Des montreurs d'ours nourrissent leurs animaux avec des enfants.

Buda-Pesth, 31 — Deux Romains, dressant et montrant d'ours, ont été arrêtés à Debreczin, dans le district hongrois de Haiduck, sous l'accusation d'avoir nourri leurs animaux avec de la chair humaine. Au cours de leur interrogatoire ces individus ont avoué qu'ils avaient tué quatre enfants dont les os étaient coupés en morceaux et avaient été donnés en pâture à leurs animaux. L'aveu des prisonniers a soulevé, au plus haut degré, l'indignation du public.

DOUANE

Le montant des droits perçus à la douane de Québec, le 31 août 1895, est de \$3,518.65.

Durant le mois d'août, la douane a donné \$60,698.03.

M. LAURIER A CHICOUTIMI

Chicoutimi, 31 — M. Laurier est arrivé ici ce matin. Il y avait au moins un millier de curieux au débarcadère. Quelques-uns ont voulu faire une démonstration, mais sans succès. Les libéraux n'ont pas pu trouver un maire d'une paroisse de Chicoutimi pour présider leur assemblée. En désespoir de cause, ils ont eu recours à M. L. P. Bilodeau, maire de Roberval, comté du lac Saint-Jean.

On avait invité les citoyens à décorer leurs demeures, mais bien peu s'en sont rendus à cette invitation.

Une adresse a été présentée à M. Laurier par M. P. V. Savard, candidat libéral, aux prochaines élections.

La réponse de M. Laurier ne lui donnera guère de partisans dans le comté. Mille à douze cents personnes étaient présentes à l'assemblée, sur une population de 7,000 âmes que compte Chicoutimi, et que vient augmenter, dans les grandes circonstances, la population de sept paroisses avoisinantes. Peu d'enthousiasme et beaucoup de désappointement.

M. Laurier a consacré presque tout son discours à la question fiscale et à la politique administrative du gouvernement.

Voici, prises à la sténographie, les déclarations de M. Laurier sur la question des écoles.

« Si j'étais au pouvoir, je crois que je pourrais régler cette question. Je ne suis pas que je la réglerais, car je ne veux pas faire de promesse comme les conservateurs. Je ne dis donc pas, à l'heure qu'il est, que je pourrais régler la question. Pour régler cette question, je ne suivrais pas la politique des conservateurs. Je réglerais la question des écoles en faisant appel à tout ce qu'il y a de sentiment de justice chez toutes les races. Mon passé est là. Si j'avais été au pouvoir depuis cinq ans, la question serait réglée. N'oubliez pas que, quand il y aura un gouvernement libéral à Ottawa, ce sera un Canadien-français, un catholique qui en sera le chef. »

MM. C. A. P. Pelletier et Choquette ont aussi prononcé des discours.

LA REINE DE BELGIQUE

Tombe à bas de son cheval

Bruxelles 21. — La reine de Belgique qui reste à Spa, près Liège, a été lancée à bas de son cheval hier en sautant un fossé. Néanmoins elle remonta à cheval et retourna à Spa où elle tient lit.

Si condition cependant, n'inspire pas de craintes.

LOCOMOTIVE EXTRAORDINAIRE

Elle traîne 56 chars chargés

Brookville, 31 — On a fait avant-hier l'essai d'un engin perfectionné, construit dans les ateliers du Grand Tronc à Montréal.

Il s'agit d'augmenter la force motrice tout en diminuant la dépense du combustible et l'on a parfaitement réussi. La locomotive en question a traîné de Montréal à Brookville 46 chars chargés et la consommation de charbon n'a été que de quatre tonnes et demie. Un engin ordinaire traînant la moitié moins de chars consomme 5 tonnes et plus.

Cet engin extraordinaire est revenu à Montréal hier, avec un train de 50 wagons. Les experts qui ont été témoins de l'expérience en ont été émerveillés.

NOS IMPORTATIONS

Le Canada importe plus de l'Angleterre que des Etats-Unis

Ottawa, 31 — Les journaux de l'opposition se plaignent souvent que le Canada importe plus des Etats-Unis que de la mère patrie; mais une vérification des faits démontre que cette déclaration est fautive. Depuis la confédération jusqu'à la fin de l'année fiscale de 1894 les importations de l'Angleterre ont été de \$1,295,349,158. Durant la même période, les exportations des Etats-Unis ont été de \$1,211,131,392. On peut voir par ces chiffres que les importations des Etats-Unis n'ont pas dépassé de plus d'un quart de million les importations de la mère patrie.

Un gros procès est commencé à la cour supérieure à Hull entre M. E. B. Eddy et sa fille, Mme Bessey. Cette dernière réclame le paiement d'une somme de \$120,000 qui lui serait due.

LA CHINE PAYERA

4,000,000 de francs d'indemnité à la France

Paris, 31 — M. Gérard, le ministre français à Pékin, vient de télégraphier que la Chine consent à payer au gouvernement français la somme de 4,000,000 de francs pour le massacre des missionnaires à Sze Chuen.

On mande de Shanghai qu'un décret impérial vient d'être promulgué ordonnant à Li Hung Chang de se rendre à Pékin comme ambassadeur impérial.

Wang Won Shao remplacera Li Hung Chang comme vice-roi de Petchili.

L'ILE D'ANTICOSTI

M. Jules Despéchiers le capitaliste français qui venait dernièrement visiter l'île d'Anticosti dans le but d'y fonder un établissement, vient de transmettre à M. Joseph Bureau explorateur de Saint-Raymond, des instructions complètes pour continuer l'exploration commencée en juillet dernier. M. Bureau est parti ce matin pour l'île avec quelques hommes pour commencer ses travaux qu'il espère terminer en novembre.

Cette démarche de M. Despéchiers est une marque de confiance à l'égard de M. Bureau.

L'HON. M. PATTERSON

Nommé lieutenant-gouverneur du Manitoba

Ottawa, 2 — L'hon. J. C. Patterson a été assermenté aujourd'hui comme lieutenant-gouverneur du Manitoba. Sir A. P. Caron, Sir C. H. Tupper et l'hon. M. Oimet étaient présents à la cérémonie d'assermentation. Le nouveau lieutenant-gouverneur est parti cet après-midi pour Winnipeg.

ITALIE

Misère et brigandage

Rome, 2. — Les rapports qui nous viennent du sud de l'Italie, de la Sicile et de la Sardaigne démontrent que le brigandage augmente d'une manière alarmante. Cet état de choses est dû à la misère générale qui règne en Italie et surtout dans le midi. La récolte des céréales est mauvaise.

Le rendement des vignes est encore inférieur à celui de l'an dernier; bref, le peuple est menacé d'une disette effrayante, et l'hiver s'annonce sous les plus sombres aspects. Les journaux annoncent que le gouvernement réduira les taxes dans les districts les plus éprouvés.

Au Congo

Bruxelles, 2. — L'indépendance Belge reçoit une défection de l'Etat libre du Congo dans laquelle il est dit qu'une saignée bataille a été livrée dans ce pays entre les troupes et les Madhistes. Un combat acharné s'est livré dans le district d'Ade, dans lequel le lieutenant Cesari et dix-neuf hommes ont été tués.

JUBILE SACERDOTAL

Mercredi le 28 août, M. l'abbé François-Xavier Cormier, curé de l'Abbaye, N. B., a célébré le 25ième anniversaire de son ordination de prêtre. A cette occasion, le *Moniteur Académicien* publie quelques notes biographiques sur ce digne pasteur.

Le révérend François-Xavier Cormier, fils de Béloni Cormier et de Marguerite Cormier, est né à Memramcook le 26 février 1846. Il a fait ses études au collège de Ste-Anne de LaPocatière et au collège St-Joseph de Memramcook, et sa théologie au Grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre à Ste-Jean, N. B., le 28 août 1870, il fut d'abord, pendant trois ans, vicaire à St-Jean et desservant de neuf missions avoisinantes; puis vicaire à Frédéricton trois ans et demi et desservant de vingt-deux missions relevant de la cure de la capitale. Curé de Moncton, Fox-Creek et Richibouctou 2 ans, puis curé de Richibouctou et de cinq missions qui en relevaient, pendant sept ans et demi; nommé curé de Coogee en 1885. Retiré du ministère depuis un an pour cause de santé, M. Cormier vient d'être appelé par Monseigneur Sweeney, à la cure de la Haute Aboujagane.

Actif et laborieux, M. Cormier a exercé dans l'exercice de son ministère beaucoup de travaux de construction. Il a bâti une église à Miché, une église à New-Castle à Salmon River, bâti et fini l'église de la Trappe de Moncton, bâti et refait presque tout à neuf l'église du village de Richibouctou, bâti l'église de l'île des Sauvages à Richibouctou, bâti une église neuve à Coogee, et commencé à bâtir l'église de Notre-Dame à l'Île-Haute. Fervent en ressources, administrateur d'une grande prudence, M. Cormier a trouvé le moyen de faire tout cela sans obtenir en aucune façon des paroissiens.

Là ne se bornent point encore ses mérites. Lorsque, devenu trop petit pour donner asile à tous les élèves qui frappaient à sa porte, le collège St-Joseph dut se construire une allonge, le vénérable curé de Coogee se présenta au directeur de l'institution avec une bourse bien remplie pour défrayer les frais de cette construction. La jeunesse qui puise à cette source les bienfaits de l'éducation, et l'Académie toute entière n'oublieront jamais cet acte de générosité.

Joute de crosse

Les Shamrocks vainqueurs

Par 3 contre 1

La grande joute de crosse entre les Shamrocks et les Capitals a eu lieu hier, sur les terrains de l'Association Athlétique de Québec.

Environ 5,000 à 6,000 personnes y assistaient, et l'intérêt n'a pas langui d'un seul instant.

Les Shamrocks ont gagné par 3 contre 1.

L'EXPOSITION DE RICHMOND

L'exposition annuelle de la Société d'Agriculture de Richmond s'est ouverte jeudi dernier. L'honorable M. Taillon et un grand nombre de visiteurs étaient présents.

Les honorables MM. Taillon et Haekett, et M. MacDonald, M. P. P., ont adressé la parole à la foule.

L'exposition s'est terminée vendredi soir. Cinq mille personnes ont visité le terrain. C'est un magnifique succès.

Malles européennes

Les malles européennes seront expédiées comme suit cette semaine :

Mardi, 8 hrs. a. m., s. s. "St-Louis" ligne Américaine, via New-York.

Mardi, 9.30 hrs. a. m., s. s. "Augusta Victoria" ligne Hambourg américaine, via New-York.

Jeudi, 9 hrs. a. m., s. s. "La Bourgogne" ligne générale transatlantique via New-York.

Jeudi, 9.30 hrs. a. m., s. s. "Umbria" ligne Cunard, via New-York.

Dimanche, 10.00 hrs. a. m., s. s. "Van-couver" ligne Dominion, via Rimouski.

FAITS DIVERS

Changements ecclésiastiques

Par décision de Sa Grandeur Mgr Bégin le révérend Pantaléon Bégin, curé de St-Maloche, est transféré à Javal; le révérend Honoré Fréchette, curé de Javal, est transféré à St-Maloche; le révérend L. Roquette, vicaire à St-Joseph de Beauce, est nommé curé à St-Théophile; le révérend A. Fortin, vicaire à St-J. Deschambault, est nommé curé de St-Christine; le révérend A. Lemay est nommé vicaire à Deschambault; le révérend Onésime Cantin est nommé vicaire à St-Jean Port-Joli; le révérend M. Olivier Martin, vicaire à St-Casimir; le révérend E. Martin, vicaire à St-George de Beauce; le révérend A. Langlois, vicaire à St-François du Sud; le révérend T. Thibault, vicaire à St-Jean Deschambault; le révérend A. Lamotte vicaire à St-Ambroise.

Un Châtenai Frontenac à Québec

Les hôtes de cette célèbre hôtellerie, Québec, deux fois par jour ont le plaisir d'entendre de la musique excellente. Le piano employé pour cette fin est "Piano Pratte." On l'a placé dans une position excellente entre le salon des dames et la grande salle à dîner.

Obituaire

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Vve Dussault, arrivée hier, à l'âge de 43 ans.

Mme Dussault était la fille de M. B. Houde, le fondateur de la manufacture qui porte encore ce nom. A la mort de son mari, elle continua les affaires sous la même raison sociale.

Mme Dussault était douée de grandes qualités qui la feront regretter longtemps de ses nombreux amis.

Nos sincères condoléances à la famille.

Voie

Vers 3 heures du matin, samedi, le coffre de sûreté à la gare de l'Intercolonial, Fraserville, a été enfoncé, et les voleurs ont pris \$800. Deux coffres de sûreté ont aussi été enfoncés à l'île Verte, mais on ne connaît pas encore le montant des valeurs enlevées. Les détectives ont à la poursuite des voleurs et ils s'efforcent d'arrêter un à Ste-Anne de la Pocatière.

Triste accident

Un triste accident est arrivé hier matin sur la rue Lachapelle. Un attelage a renversé un jeune enfant de 4 ans de M. Edouard McDermott, charretier qui a été assez gravement blessé. Le conducteur de l'attelage n'a seulement pas eu le cœur d'arrêter pour voir les blessures qu'il avait causées. Le Dr Parke qui passait par là en ce moment a pansé les blessures du pauvre petit.

Une nouvelle étiquette

Nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Van Dulken, Weiland & Co., que nous publions dans une autre colonne.

On y remarquera que, nonobstant la décision de la Cour Suprême en leur faveur, cette maison a décidé d'abandonner l'étiquette en forme de cœur par laquelle leur gin marque d'aigle est reconnue, pour y substituer une étiquette ovale et oblongue.

Calendrier de la prison

Sous sentence de Cour, 2; sous ordonnance de police, 32; conviction sommaire de larcin, 13; pour autres accusations, 2; prisonniers militaires, 7; sur demande, 1; d'autres prisonniers, 6; Total 63.

La récolte

Malgré la température pluvieuse que nous subissons depuis un mois, les travaux de la récolte avancent rapidement. Le foin est, comme on le sait, peu abondant; mais les grains promettent un magnifique rendement. Quant aux patates, on nous dit que leur rendement sera du moitié moins dans les paroisses en bas de Québec; mais dans le district environnant, la récolte sera assez abondante. En général, les cultivateurs sont satisfaits du résultat de leurs travaux.

Soirée

Pendant que le yacht à vapeur *Ariel* passait près de Nicolet, un homme de l'équipage du nom de McGreevy a tombé à l'eau et s'est noyé.

De retour

M. F. Dumontier est arrivé d'Europe hier soir.

Trouvé mort

Un cordonnier du nom de Jean Gagné âgé de 64 ans, a été trouvé mort dans sa maison dimanche matin, à la résidence de son neveu Marceau, hôtelier coin des rues St-Paul et des Bains. Le Dr Balleau ayant été averti, a pris possession du cadavre, avec les docteurs Paty et Fleury et le Dr Marois qui a reçu l'ordre de faire l'autopsie du cadavre. Le défunt était séparé de sa femme de puis 15 ans. Il buvait et il y a quelques jours il a tombé chez son neveu, se blessant à la tête. Il n'a pas bu depuis.

Courtes de yachts

Les courses de yachts qui ont eu lieu hier, depuis la toue de la rivière St-Charles jusqu'à la bouée de Beaumont et de là en passant par la bouée Montmorency, a été gagnée par l'*Ornone*, premier, *Surprise*, second, *Tula*, troisième, et *Onga*, quatrième.

Nouvelle importante

A la demande de plusieurs amis, l'Académie de la langue française a décidé d'organiser une course internationale de yachts. Ne manquez pas cette occasion d'un voyage à bon marché à New-York durant le beau mois de septembre. Vous ferez bien de ne pas attendre pour vous procurer un siège dans le *Palman*. Voyez l'annonce dans une autre colonne.

L'affaire Porter

On a continué samedi l'enquête dans l'affaire Porter. M. Cookburn a été

COMBIEN DE TEMPS

Doit-on garder le bois ?

Trois années d'exposition à l'air, suffisent pour avoir un bois bien préparé pour la passer ensuite au séchoir. Certains fabricants se vantent de garder du bois pendant 25 ans. Cette prétention n'est pas raisonnable et, de plus, elle n'est pas vraie.

Nous gardons notre bois pendant trois ou quatre ans, puis nous le passons dans le séchoir, au moyen d'un procédé nouveau avant d'en employer la moindre parcelle pour nos pianos.

Le bois exposé à l'air seulement, contient une proportion d'humidité qui est enlevée par l'atmosphère chauffée de nos demeures; le résultat est que le travail qui s'opère ainsi ruine les pianos. Pour assurer une longue durée au piano, il faut le sécher avec du bois bien préparé et bien séché au séchoir. Notre nouveau procédé est le seul moyen parfait d'y arriver. Pour un piano durable, élégant et dont le bois est stable, voyez le piano "Pratte".

C. de France Pratte
1676 Rue Notre Dame.
MONTREAL.

3 Sept. 1895-16. 622

mis de la banque, a été entendu comme témoin et Porter a de nouveau été renvoyé en prison.

M. Danbar occupera pour la couronne dans cette affaire.

DECES

Dussault. — Le 2 du courant, à l'âge de 43 ans et 10 mois, Marie Adélaïde Houde, épouse de son F. X. Dussault, manufacturier de tabac.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 5 sept., à 9 heures. Départ du convoi du No 409, rue St-Jean, pour l'église St-Jean-Baptiste et de là au cimetière Belmont.

Parents et amis sont priés d'y assister. 26.

LA COUR SUPREME

En confirmant le jugement rendu récemment par la COUR DE L'EQUQUIER,

A donné virtuellement gain de cause à la maison VAN DULKEN WELAND & CIE, de ROTTERDAM, en refusant l'union demandée contre SON ETIQUETTE EN FORME DE CŒUR. Bien que l'union ait été REFUSÉE, et que la maison soit en droit de continuer, néanmoins MM. VAN DULKEN WELAND & CIE confiants dans la supériorité de leurs produits, et sur le comptant sur le bon goût des consommateurs, n'offrent plus leur GIN sous une étiquette en forme de cœur, qui de jour en jour est de plus en plus demandée à cause de l'usage qui en est fait pour des qualités inférieures.

La nouvelle forme de l'étiquette sera obtenue pour LA MARQUE DE L'AIGLE. Représentée par D. MASSON & CIE, Montréal. 613

M. Gustave Gagnon

Organiste de la Basilique Notre-Dame,

No 9, rue Hamel, Remparts.

Informé qu'il reprend ses leçons de musique à son domicile, No 9, RUE HAMEL, ou au domicile des élèves. Une attention spéciale est donnée aux plus jeunes élèves. M. GAGNON possède un orgue à deux claviers et pédalier, et il est en mesure de donner aussi d'autres leçons sur cet instrument.

Leçons de musique.

M. LÉON DESSANE, ORGANISTE, et professeur de musique, commencera ses leçons à partir de ce jour, au No 125, rue d'AGUILION, ou au domicile des élèves.

PENSIONNAT DE BELLEVUE.

La rentrée des élèves aura lieu Mercredi, le 4 Septembre.

Petit Séminaire de Québec.

La rentrée des élèves au Petit Séminaire de Québec, aura lieu Vendredi prochain, le Six Septembre.

Collège de Lévis.

La rentrée des élèves aura lieu le 6 Septembre. Les élèves devront être rendus à 6 hrs P. M. S. J. LECOURS, prêtre, Directeur.

LE BON PASTEUR.

Les Religieuses du "Bon Pasteur" sur l'intention d'ouvrir le 9 septembre, sur la rue St-Florent, No 11, une classe primaire en faveur des petites filles.

AVIS.

Les travaux d'installation du chauffage à l'eau chaude et des water-closets ne pouvant être terminés pour le 5 septembre prochain, la rentrée des élèves est forcément remise au 12 SEPTEMBRE.

Ecole Normale Laval.

La rentrée des élèves-maitresses aura lieu MARDI le 3 SEPTEMBRE prochain, et l'école ouvrira le lendemain à 9 hrs A. M.

ACADEMIE DE JESUS-MARIE, SILEY.

La rentrée des élèves aura lieu le 3 SEPTEMBRE.

J. E. P. Racicot,

No 20, rue St-Jacques St-Roch, Québec.

Chaque jour, un jour d'affaires.

C'EST LE TEMPS POUR LES EMPLETTES DE VACANCES!

BALANCE: Tweeds et Cashmères..... 2/6 en mont. Mousseline Blanche..... 02c de Mousseline de Fantaisie..... 05c de Flanellette..... 04c de Shirting blanc..... 06c de Coton Gris..... 05c de Coton Gris..... 04c de

RESUEURS: Pour HOMMES et GARÇONS, un bien marin, blanc croisé depuis 75c.

ATTACHES 10 CENTS, VESTES POUR DAMES, tout laine, 10 CENTS, CHEMISES BLANCHES,